



## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2018

-----

### PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE

-----

#### **AFFICHE DU 19 SEPTEMBRE 2018 au 3 OCTOBRE 2018**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 septembre 2018, s'est réuni le **mardi 18 septembre 2018 à 19 H 00**, salle des délibérations, en mairie des Sables d'Olonne.

#### **1) CRÉATION DE LA COMMUNE NOUVELLE DES SABLES D'OLONNE - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE FISCALITÉ**

Le Conseil Municipal décide pour la commune nouvelle :

##### **■ Concernant la Taxe d'habitation :**

- De fixer l'abattement pour les 2 premières personnes à charge (PAC 1 et 2) à 20% de la Valeur Locative Moyenne.
- De fixer l'abattement à partir de la 3<sup>ème</sup> personne à charge (PAC 3 et +) à 20% de la Valeur Locative Moyenne.
- De fixer l'abattement général à la base (AGB) à 15% de la Valeur Locative Moyenne.
- De fixer l'abattement spécial à la base (ASB) à 10% de la Valeur Locative Moyenne.
- De fixer l'abattement spécial en faveur des handicapés (ASH) à 10% de la Valeur Locative Moyenne.
- D'opter pour un taux unique de TH sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle dès 2019.

➤

##### **■ Concernant la Taxe Foncière sur le Bâti :**

- D'exonérer pour 2 ans la création d'entreprise,
- D'exonérer pour 2 ans la reprise d'entreprise,
- D'exonérer pour 2 ans la création ou la reprise d'entreprise en difficultés,
- De supprimer l'exonération de 2 ans pour les logements non financés par des prêts aidés par l'Etat.
- D'opter pour l'intégration fiscale progressive sur une durée de 12 ans dès 2019.

■ **Concernant la Taxe Foncière sur le Non Bâti :**

- D'exonérer pour 5 ans les terrains cultivés en agriculture biologique,
- D'accorder pour 5 ans un dégrèvement aux jeunes agriculteurs.
- D'opter pour l'intégration fiscale progressive sur une durée de 12 ans dès 2019.

**2) FINANCES COMMUNALES - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE N°4**

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°4 et autorise les écritures budgétaires.

**3) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES VILLES DES SABLES D'OLONNE, OLONNE SUR MER ET CHATEAU D'OLONNE**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les Villes d'Olonne-sur-Mer et du Château d'Olonne la convention de partenariat relative à la nouvelle organisation des services dans le cadre de la fusion.

**4) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des effectifs.

**5) SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE LES SABLES D'OLONNE DÉVELOPPEMENT - MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION SOCIALE - MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL**

Le Conseil Municipal approuve la modification de la dénomination sociale de « Les Sables d'Olonne Développement » en « Les Sables d'Olonne Navettes Maritimes » ainsi que le transfert du siège social au 125-127 voie de la Bauquière - résidence Porte Océane - Bâtiment M - 85100 LES SABLES D'OLONNE.

**6) DISSOLUTION DU SYNDICAT FERMÉ DE LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN - RÉPARTITION DE L'ACTIF**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux dispositions de répartition de l'actif et de la trésorerie du Syndicat de Lutte contre la Chenille Processionnaire du Pin.

**7) TRANSFERT EN PLEINE PROPRIÉTÉ DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE L'EPINETTE DE LA COMMUNE DE SAINTE FOY À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - APPROBATION DES MODALITÉS FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES**

Le Conseil Municipal approuve les modalités patrimoniales et financières de transfert de la zone d'activités économiques de l'Épinette située sur la Commune de Sainte-Foy à la Communauté d'Agglomération, par le transfert de la convention de crédit à moyen terme et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**8) CONVENTION DE PRESTATION POUR LA GESTION DE BILLETTERIE DE LA SAISON CULTURELLE 2018/2019 AVEC LA SPL DESTINATION LES SABLES D'OLONNE**

Le Conseil Municipal décide de voter cette convention.

**9) INSTITUT SPORTS OCÉAN - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NAUTIQUES**

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions aux associations nautiques et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes s'y rapportant.

## **10) OPERATION SCOLA-BASKET 2018-2019 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PAYS DES OLLONNES BASKET**

Le Conseil Municipal approuve la convention à passer avec le Pays des Olonnes Basket et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

## **11) ENCADREMENT SPORTIF – SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes :

- de 1 550 € au TVEC 85,
- 1 800 € au Rugby Club Sablais,
- 1 450 € au Pays des Olonnes Basket,
- 650 € au SEC Athlétisme.

## **12) RESTAURATION DES FAÇADES ET TOITURES DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DU BON PORT – 2ÈME PHASE DE TRAVAUX – APPEL D'OFFRES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT ET DE LA RÉGION**

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux relatif à la 2<sup>ème</sup> phase de restauration de l'Église Notre Dame de Bon Port pour un montant estimé à 2 580 000 € HT, valide la procédure d'appel d'offres restreint de maîtrise d'œuvre lancée par Monsieur le Maire, autorise celui-ci ou son représentant à signer le marché à venir et toutes pièces afférentes, décide de solliciter l'aide financière de l'État et de la Région des Pays de la Loire et de signer les documents afférents à ces participations.

## **13) AVENANT N°1 A LA CONVENTION EN DATE DU 10 AVRIL 2000 RELATIVE A L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS SFR SITUÉE A L'HIPPODROME DE LA MALBRANDE**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention du 10 avril 2000 et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **14) MODALITÉS DE LA MISE À DISPOSITION POUR LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Le Conseil Municipal approuve les modalités de mise à disposition pour la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme.

## **15) LOTISSEMENT COMMUNAL DES ROSES – TRANCHE 3**

Le Conseil Municipal approuve la charte à appliquer pour la vente des lots n° 22, 23, 24, 49 et 54 et pour la vente des lots disponibles à la suite de désistements, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les dossiers d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre du projet, à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce projet ainsi que les actes de vente à intervenir et toutes les pièces se rapportant aux dites cessions.

## **16) AFFAIRES FONCIÈRES – ACQUISITION DE DEUX DELAISSES DE VOIRIE SITUÉS RUE SAINT ARMEL ET RUE DU DOCTEUR CHARCOT APPARTENANT A LA SOCIÉTÉ A.A.P. INVEST**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir moyennant l'euro symbolique auprès de la Société A.A.P. INVEST, les parcelles cadastrées dans la section AK sous les n° 1343 – 1344 situées rue Saint Armel et rue du Docteur Charcot et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**17) AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION D’UN TERRAIN SITUE MARAIS CHAUVETIERE - RUE JOSEPH BENATIER APPARTENANT AUX CONSORTS ARNAUD – SARDA**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès des consorts ARNAUD - SARDA, la parcelle cadastrée dans la section AH sous le n° 234 située Marais Chauvetière, rue Joseph Bénatier, au prix de 52.000 € HT net vendeur et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**18) AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION DE DEUX TERRAINS SITUES MARAIS CHAUVETIERE - RUE JOSEPH BENATIER APPARTENANT AUX CONSORTS PAUPION**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès des consorts PAUPION, les parcelles cadastrées dans la section AH sous les n° 232 - 233 situées Marais Chauvetière, rue Joseph Bénatier, au prix de 87.300 € HT net vendeur et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**19) AIDE A L’HABITAT – ATTRIBUTION DE PRIMES VILLE – 2018**

Le Conseil Municipal approuve les subventions pour l'aide à l'habitat.